

RESOLUTIONS ADOPTEES

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Régie par la loi N°83-2001 du 24 Juillet 2001

Suite à la réunion de son l'Assemblée Générale Ordinaire en date du Vendredi 02 Avril 2010, FIDELITY OBLIGATIONS SICAV a adopté les résolutions suivantes :

Première résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et ceux du commissaire aux comptes, et après examen des états financiers de la société relatifs à l'exercice 2009, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2009, dégageant un bénéfice net de 7 636 470 Dinars.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2009.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution d'un dividende net de 3,920 dinars par action.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution :

La mise en paiement du dividende de FIDELITY OBLIGATIONS SICAV s'effectuera à partir du Mercredi 07 Avril 2010 aux guichets de MAC SA et de l'Amen Bank

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'attribuer au titre de l'exercice 2009, la somme de 1500 dinars, à chaque membre du Conseil d'Administration sous forme de jetons de présence qui seront pris en compte par le gestionnaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs à tout porteur de copie ou extrait de la présente, pour effectuer toutes les formalités de publication légales ou autres.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité